

L'ajournement

● (1820)

Monsieur le Président, mon collègue me fait penser aussi que tous les religieux et religieuses, à moins que le ministre ne considère que du fait qu'ils soient mariés avec Dieu, ils soient devenus veufs ou veuves, mais dans l'état actuel des choses ces gens-là seront privés de l'allocation au conjoint parce qu'ils sont considérés comme célibataires.

Monsieur le Président, j'aimerais que la secrétaire parlementaire me dise pour quelles raisons il est possible qu'en 1985 des hommes et des femmes puissent se réunir en Cabinet et regarder les chiffres relatifs au nombre de citoyens et citoyennes qui sont dans le besoin et qui ne vivent pas en-dessous du seuil de la pauvreté présentement, mais en-dessous du seuil de la misère puisqu'ils sont des bénéficiaires de l'aide sociale, que des êtres humaine en 1985 puissent décider de venir en aide à la moitié de ces personnes-là tout en rejetant l'autre moitié. Quelles sont les personnes qui sont pénalisées par ce projet de loi-là à l'heure actuelle? Regardons ensemble les célibataires qui ont 60 ans aujourd'hui. Pourquoi? Premièrement, ces personnes-là ont été souvent surtout dans les milieux ruraux. Le plus souvent, c'était la fille la plus âgée de la famille, des personnes qui se sont sacrifiées, qui ont laissé l'école assez tôt pour aider la mère à élever les enfants au foyer. Cette personne-là s'est sacrifiée pour que ses frères, ses sœurs puissent s'instruire, s'éduquer, se trouver un emploi et lorsque cette personne-là a été rendue à un certain âge, elle a dû continuer à se sacrifier pour rester avec son père et sa mère, en raison de l'âge, plutôt que d'envoyer son père et sa mère dans un foyer. Elle a accepté de se priver pour rester dans la résidence, demeurer célibataire, pour économiser de l'argent au gouvernement qui n'avait pas à payer les frais dans les centres d'accueil. Et aujourd'hui, tout ce que cette personne-là a hérité de son père et de sa mère, c'est ce qu'on appelle la résidence paternelle et maternelle. Elle a la maison où elle a vécu, habité, mais elle n'a pas l'argent pour payer les taxes qui s'ensuivent.

Monsieur le Président, lorsque ce gouvernement et ce ministre de l'injustice sociale refusent d'aider ces personnes-là, c'est malheureux, aujourd'hui, monsieur le Président, de voir ces personnes qui se sont sacrifiées toute leur vie, qui ont rendu service à la population, et le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et le ministre leur disent: Non, vous n'aurez pas droit à l'allocation au conjoint.

Que sont aussi les 80,000 personnes qui sont séparées ou divorcées? Je me rappelle le Jour du Souvenir, lorsqu'on a célébré. On a parlé des anciens combattants, des veufs et des veuves. Je pense que des personnes plus âgées que moi se rappellent qu'il y a eu beaucoup de ménages brisés à cette époque-là, à cause de l'éloignement.

● (1825)

Ce sont des mères de famille qui ont continué malgré que le mari était parti, peu importe la raison, des mères de famille qui, seules, ont élevé cinq ou dix enfants, qui se sont sacrifiées dans les années les plus difficiles, pas dans les années d'abondance que nous autres, nous avons vécues. Et, aujourd'hui, le gouvernement leur dit: Vous êtes séparées, malheureusement, vous n'avez pas le droit à l'allocation au conjoint. C'est seulement les veufs et les veuves. Lorsqu'on me dit qu'on regarde en termes d'argent... Il me semble lorsque nous sommes tous élus ici, nous sommes élus non seulement pour

établir un budget monétaire, mais nous sommes élus avec un cœur et une âme. Nous sommes élus avec les connaissances que nous avons. Je suis persuadé que s'il y avait un vote libre là-dessus, monsieur le Président, il n'y aurait pas un député qui voterait contre le fait d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules, aux célibataires, séparées ou divorcées.

Monsieur le Président, c'est impensable que ces 80,000 personnes au mois de septembre se verront refuser. Et on en retrouve dans toutes les circonscriptions. Je pense que depuis avant les Fêtes j'ai tenté de sensibiliser le gouvernement. J'ai été calme, j'ai été violent, j'ai été dur pour faire comprendre au gouvernement. J'ai peut-être dérangé des gens et je m'en excuse, mais du plus profond de mes tripes, du plus profond de mon cœur, lorsque quelqu'un est pris dans la misère, lorsque quelqu'un subit une injustice, je pense bien que c'est notre rôle de député de faire du bruit pour réveiller.

Quand on regarde le gaspillage, et je ne veux pas faire de la politique, lorsqu'on dit qu'on n'a pas d'argent, qu'on veut réduire le déficit, et qu'on accepte de respecter ses engagements dans le cadre de l'OTAN, d'envoyer 1,000 soldats de plus, cela va coûter 100 millions par année pour aller à Lahr. Il me semble que la première chose qu'un premier ministre humain, qu'un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui aurait été humain, si cela avait été l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M^{me} Bégin, jamais cette chose-là ne se serait passée. Il me semble qu'on aurait dit: On va respecter les engagements à l'endroit des Canadiens en premier et après, à la fin de trois ans, quatre ans, on respectera nos engagements à l'endroit de l'OTAN. Il me semble que la priorité, monsieur le Président, aurait été de répondre aux besoins des personnes âgées. Et je ne parlerai pas de ce qui vient d'arriver dans le Budget... de pénaliser.

Mais j'ose espérer, et j'ai confiance en la secrétaire parlementaire et je suis à la veille de demander au premier ministre de faire démissionner le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de le remplacer par la secrétaire parlementaire... J'ose espérer qu'elle ne me répondra pas avec les textes du ministère mais avec son cœur, comme elle a déjà été capable de le faire.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce soir je ne répondrai pas avec les textes du ministère parce que c'est trop facile de répondre au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

Il s'est fait l'avocat, le défenseur des gens les plus démunis de la société, et je l'en félicite. Mais cela ne veut pas dire que de ce côté-ci de la Chambre nous non plus nous ne sommes pas sensibles au cas de ces personnes-là. Nous avons nous aussi un cœur et une âme, comme vous l'avez dit tout à l'heure, même que dans notre programme électoral de l'année dernière nous avions promis cette allocation au conjoint pour les veufs et veuves de 60 à 64 ans. Bien sûr que nous aimerions faire plus, nous aurions même pu dire que pour les veufs et les veuves ce serait à compter de 50 ans. C'est peut-être discriminatoire pour les gens de 59 ans de tirer la ligne à 60 ans. Mais non, il faut quand même examiner nos possibilités financières; il faut quand même savoir que l'on voudrait faire plus, et on le fera quand on aura la possibilité de le faire. Pour le moment, ce